



Dignity Health®

Rehabilitation Hospital

In partnership with Select Medical

Résumé des programmes d' Assistance financière

La politique d'aide financière de l'Hôpital Dignity Health Rehabilitation décrit les programmes d'aide financière offerts aux patients non assurés ou sous-assurés qui répondent à certaines exigences en matière de revenu pour aider à payer les services hospitaliers médicalement nécessaires fournis par l'Hôpital Dignity Health Rehabilitation. Un patient non assuré est quelqu'un qui n'a pas de couverture maladie, que ce soit par le biais d'une assurance privée ou d'un programme gouvernemental, et qui n'a pas le droit d'être remboursé par quelqu'un d'autre pour ses factures d'hôpital. Un patient sous-assuré est une personne qui a une couverture santé, mais qui a de grosses factures d'hôpital qui ne sont pas entièrement couvertes par son assurance.

Soins gratuits

- Si vous êtes non assuré ou sous-assuré avec un revenu familial pouvant aller jusqu'à 200 % du niveau fédéral de pauvreté, vous pouvez être admissible pour recevoir des services hospitaliers et sans frais pour vous.

Soins à prix réduit

- Si vous n'êtes pas assuré ou sous-assuré et que votre revenu familial annuel se situe entre 200 et 350 % du niveau fédéral de pauvreté, vous pouvez être admissible à ce que vos factures de services hospitaliers soient réduites au montant le plus élevé raisonnablement attendu par un payeur gouvernemental, qui est habituellement le montant que l'assurance-maladie paierait pour les mêmes services.
- Si vous n'êtes pas assuré ou sous-assuré et que votre revenu familial annuel se situe entre 350 et 500 % du niveau fédéral de pauvreté, vous pouvez être admissible à ce que vos factures de services hospitaliers soient réduites au montant généralement facturé, qui est un montant fixé en vertu de la loi fédérale qui reflète le montant qui aurait été payé à l'hôpital par les assureurs maladie privés et l'assurance-maladie (y compris les quotes-parts et les franchises) pour les services médicalement nécessaires.

Si vous êtes admissible à une aide financière en vertu de notre Politique d'aide financière, vous n'aurez pas à payer plus que le montant généralement facturé décrit ci-dessus. Si vous êtes admissible, vous pouvez également demander un plan de paiement prolongé sans intérêt.

Vous ne serez jamais tenu de faire un paiement anticipé ou d'autres arrangements de paiement pour recevoir des services d'urgence.

Des copies des formulaires de demande d'aide financière et d'aide financière de l'hôpital sont disponibles en ligne sur le site Web de l'hôpital indiqué ci-dessous ou à la zone d'accueil de l'hôpital située près de l'entrée principale. Les copies de ces documents peuvent également vous être envoyés par la poste sur demande si vous appelez le service des admissions et le numéro de téléphone indiqué ci-dessous pour votre hôpital.

Traducción disponible : Vous pouvez également obtenir des traductions en espagnol et dans d'autres langues de ces documents sur le site web de votre hôpital, dans la zone d'accueil de votre hôpital ou en appelant au numéro de téléphone de votre hôpital.

Les coordonnateurs des admissions et les gestionnaires de cas de l'hôpital Dignity Health Rehabilitation sont disponibles pour répondre à vos questions, fournir de l'information sur notre Politique d'aide financière et vous guider tout au long du processus de demande d'aide financière. Notre personnel peut être contacté au numéro de téléphone indiqué ci-dessous pour l'hôpital.

Dignity Health Rehabilitation Hospital - 2930 Siena Heights Dr., Henderson, NV 89052

Service des admissions 725-726-2010 | www.dignityhealthrehab.com